

53



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 30 mai 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 30 mai 2008

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M^{me} Dubé :

79, Loi sur le choix parental en éducation.

M. Volpé donne avis de motion 84 portant que, le jeudi 5 juin 2008, appuyé par M. Mockler, il proposera ce qui suit :

attendu que les médias jouent un rôle essentiel dans une démocratie libre et ouverte ;

attendu que les journaux, les stations de radio et les nouvelles diffusées à la radio et à la télévision contribuent à procurer en temps opportun aux gens du Nouveau-Brunswick des informations impartiales ;

attendu que les gens des médias doivent être en mesure d'exercer leurs fonctions sans être exposés outre mesure à des influences gouvernementales et commerciales ;

attendu qu'un comité du Sénat, à Ottawa, a été préoccupé par la concentration des médias au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont droit à des informations objectives de qualité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative propose au comité du Sénat de réévaluer les médias du Nouveau-Brunswick pour tenir compte de la situation actuelle.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que les projets de loi d'intérêt privé 22, 60 et 64 soient lus une deuxième fois, après quoi, la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick, de Communications Nouveau-Brunswick et du ministère de l'Éducation. Ensuite, les projets de loi 76, 61, 62, 75 et 77 seront lus une deuxième fois, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 43.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur la Pharmacie*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur la Pharmacie*, est en conséquence lu une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi de 2008 sur l'Université baptiste de l'Atlantique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 64 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 64, *Loi de 2008 sur l'Université baptiste de l'Atlantique*, est en conséquence lu une deuxième fois.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 22, 60 et 64 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

22, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John* ;

60, *Loi modifiant la Loi sur la Pharmacie* ;

64, *Loi de 2008 sur l'Université baptiste de l'Atlantique*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h 30.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2008-2009
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration	2 942 000
Développement industriel et entreprises	16 576 000
Secrétariat de la croissance démographique	4 936 000
Aide stratégique	27 100 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	51 501 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Services généraux et autres services d'enseignement ..	12 257 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	12 204 000
Enseignement primaire et secondaire	929 373 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Communications Nouveau-Brunswick	2 709 000
Services Nouveau-Brunswick - Prestation de services gouvernementaux	21 838 000
Services Nouveau-Brunswick - Provision pour les évaluations foncières	5 885 000
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Écoles publiques - Biens d'équipement	1 000 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DES ENTREPRISE NOUVEAU-BRUNSWICK	
<i>Loi sur le développement économique, Loi sur l'aménagement agricole et Loi sur le développement des pêches</i>	100 000 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique	350 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Éducation	120 000
STOCKS	
Entreprises Nouveau-Brunswick	5 000 000
Éducation	211 000

La Chambre adopte ces crédits.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 76 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, est en conséquence lu une deuxième fois.

Il est unanimement convenu que l'ordre portant renvoi du projet de loi 76 au Comité plénier soit révoqué et que le projet de loi soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Le projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi de 2008 portant correction de lois*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi de 2008 portant correction de lois*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 75, *Loi sur les sages-femmes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 75 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 75, *Loi sur les sages-femmes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 77 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur la Société protectrice des animaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 15 h 30.